



**KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE**  
**Equipe Berry**  
14 Allée Charles Pathé  
CS 70002  
18023 Bourges Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 48 66 71 00  
Télécopie : +33 (0)2 48 66 71 96  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Association Le Fil d'Ariane

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Association Le Fil d'Ariane

6-8 Rue des Docks  
58000 Nevers

*Ce rapport contient 21 pages*

Référence : JD/ip



**KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE**  
**Equipe Berry**  
14 Allée Charles Pathé  
CS 70002  
18023 Bourges Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 48 66 71 00  
Télécopie : +33 (0)2 48 66 71 96  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association Le Fil d'Ariane**

Siège social : 6-8 Rue des Docks  
58000 Nevers

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Le Fil d'Ariane relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels présentés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bourges, le 5 juin 2019

KPMG Audit Paris et Centre



Jérôme Decanter  
Associé



PASSIF  
ASSOCIATION LE FIL D'ARIANE - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant net 2018	Montant net 2017
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	<b>164 635</b>	<b>164 635</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise :</b>		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	6 759	6 759
<b>Réserves :</b>		
Excédents affectés à l'investissement	386 517	138 036
Réserves de compensation	1 264 150	1 352 256
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Report à nouveau (gestion non contrôlée)</b>	<b>264 471</b>	<b>226 179</b>
<b>Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs</b>	<b>-39 873</b>	<b>-39 873</b>
<b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b>	<b>60 772</b>	<b>60 772</b>
<b>Dépenses non opposables aux tiers financeurs</b>	<b>-142 602</b>	<b>-153 180</b>
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)</b>	<b>30 157</b>	<b>209 245</b>
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	<b>653 662</b>	<b>696 139</b>
<b>Provisions réglementées :</b>	<b>993 563</b>	<b>961 861</b>
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	985 917	954 215
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	7 645	7 645
Immobilisations grevées de droits		
<b>TOTAL I</b>	<b>3 642 210</b>	<b>3 622 828</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL II</b>		
<b>Provisions pour risques</b>		
<b>Provisions pour charges</b>	<b>514 358</b>	<b>499 537</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>153 606</b>	<b>130 755</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>667 965</b>	<b>630 292</b>
<b>DETTES (3)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 081 655	1 130 821
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	86 928	113 588
Dettes sociales et fiscales	513 294	450 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 247	5 247
Autres dettes (5)	1 620	
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 688 744</b>	<b>1 700 202</b>
<b>Ecart de conversion (passif)</b>	<b>TOTAL V</b>	
<b>TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)</b>	<b>5 998 918</b>	<b>5 953 322</b>
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

Libellé	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	ECART EN %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
707 Ventes de marchandises	0	0	0,00%
70 Production vendue (sauf 707)	1 430	100	1330,07%
713 Production stockée	0	0	0,00%
72 Production immobilisée	0	0	0,00%
73 Dotation et Produits de la Tarification	4 411 673	4 305 687	2,46%
74 Subventions d'exploitation et participations	0	0	0,00%
dont 7471 FIR	0	0	0,00%
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	114 080	0	0,00%
791 Transferts de charges d'exploitation	26 149	16 480	58,68%
75 Autres produits de gestion courante	155	370	-58,11%
<b>TOTAL I</b>	<b>4 553 487</b>	<b>4 322 636</b>	<b>5,34%</b>
dont aides financières (AC, DAC, FIR)	0	0	0,00%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
607 Achats de marchandises	0	0	0,00%
6037 variation de stock	0	0	0,00%
601 (-6091) Achats stockés de matières premières ou fournitures	0	0	0,00%
6031 variation de stock	567	-371	-252,67%
602 (-6092) Achats stockés ; autres approvisionnements	692	3 268	-78,82%
6032 variation de stock	0	0	0,00%
606 (-6096) Achats non stockés de matières et fournitures	89 602	84 951	5,47%
61- 62 Services extérieurs et autres services extérieurs	338 433	307 937	9,90%
Impôts, taxes et versements assimilés			
631- 633 - sur rémunérations	230 305	208 417	10,50%
635 -637 - autres	21 706	22 052	-1,57%
Charges de personnel			
641-642-648-649 - rémunérations et autres charges de personnel	2 370 294	2 233 580	6,12%
645 - 647 - charges sociales	1 092 464	1 040 499	4,99%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
6811- 6816 - sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	243 511	238 084	2,28%
6817 - sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0	0	0,00%
6812- 6815 - pour risques et charges : dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	128 901	87 543	47,24%
65 Autres charges de gestion courante	0	0	0,00%
<b>TOTAL II</b>	<b>4 516 475</b>	<b>4 225 958</b>	<b>6,87%</b>
61681 Maladie, maternité, accident du travail	0	0	0,00%
621 Personnel extérieur à l'établissement	18 516	6 810	171,88%
7722 Produits sur exercice antérieur à la charge de l'AM	0	0	0,00%
7087 Remboursements de frais des CRA	0	0	0,00%
<b>1-RESULTAT D'EXPLOITATION ( I-II)</b>	<b>37 013</b>	<b>96 678</b>	<b>-61,72%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
761-762-763 De participations et des autres immobilisations financières	0	0	0,00%
764-765-768 Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	8 207	2 443	235,98%
786 Reprises sur provisions	0	0	0,00%
796 Transferts de charges financières	0	0	0,00%
766 Gains de change	0	0	0,00%
767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0,00%
<b>TOTAL III</b>	<b>8 207</b>	<b>2 443</b>	<b>235,98%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
686 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0,00%
661 Intérêts et charges assimilées	15 123	15 786	-4,20%
666 Pertes de change	0	0	0,00%
667 Charges nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0,00%
<b>TOTAL IV</b>	<b>15 123</b>	<b>15 786</b>	<b>-4,20%</b>
<b>2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-6 917</b>	<b>-13 343</b>	<b>-48,16%</b>
<b>3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)</b>	<b>30 096</b>	<b>83 335</b>	<b>-63,89%</b>

**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Sur opérations de gestion			
771- 778 - exercice courant	11 200	117	9504,91%
772 - exercices antérieurs	0	0	0,00%
775-777 Sur opérations en capital	43 477	44 573	-2,46%
Reprises sur provisions et dépréciations			
7874 - reprises sur autres provisions réglementées	50 752	52 761	-3,81%
7875 - reprises sur provisions exceptionnelles	0	0	0,00%
7876 - reprises sur les dépréciations exceptionnelles	0	0	0,00%
797 Transfert de charges exceptionnelles	0	0	0,00%
789 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	52 483	78 352	-33,02%
<b>TOTAL V</b>	<b>157 913</b>	<b>175 802</b>	<b>-10,18%</b>

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Sur opérations de gestion			
671- 678 - exercice courant	63	4 108	-98,47%
672 - exercices antérieurs	0	0	0,00%
675 Sur opérations en capital	0	2 559	-100,00%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
6874 - dotations aux autres provisions réglementées	82 454	38 077	116,55%
6875 - dotations aux provisions exceptionnelles	0	0	0,00%
6876 / 6871 - dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelles	0	0	0,00%
689 Engagements à réaliser sur ressources affectées	75 335	5 149	1363,15%
<b>TOTAL VI</b>	<b>157 852</b>	<b>49 892</b>	<b>216,38%</b>
<b>4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>61</b>	<b>125 910</b>	<b>-99,95%</b>
69 Impot sur les bénéfices et assimilés (VII)	0	0	0,00%

<b>5- TOTAL DES PRODUITS ( I+III+V)</b>	<b>4 719 606</b>	<b>4 500 881</b>	<b>4,86%</b>
---	------------------	------------------	--------------

<b>6-TOTAL DES CHARGES ( II+IV+VI+VII)</b>	<b>4 689 450</b>	<b>4 291 636</b>	<b>9,27%</b>
--	------------------	------------------	--------------

<b>EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)</b>	<b>30 157</b>	<b>209 245</b>	<b>-85,59%</b>
------------------------------------	---------------	----------------	----------------

**ANNEXE**

# 1 – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

## 1.1 – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

2018 a été la dernière année du premier CPOM signé entre le Fil d'Ariane, l'ARS et le Conseil Départemental pour la période 2014-2018. De ce fait, l'Association a engagé des négociations avec les financeurs (ARS / Conseil Départemental) dans le cadre de la signature d'un nouveau CPOM couvrant la période 2019-2023.

Lors de ces négociations, trois points majeurs ont été soulevés :

- L'intégration de la Maison des Adolescents (MDA) au CPOM
- La création d'une nouvelle structure (SESSAD TND) à moyens constants
- La pérennisation des fonds octroyés par le Conseil Départemental à la MDA et au CAMSP (maintien de la dotation actuelle)

Si les deux premiers points ont été actés, l'Association n'a toujours pas de garanties du Conseil Départemental quant à la pérennisation du financement de l'Equipe Mobile de la MDA, bien que les démarches aient été entamées depuis 2017. En revanche, Le Conseil Départemental a validé le maintien de la dotation actuellement allouée au CAMSP.

Sur le plan des ressources humaines, début 2018, l'Association a embauché en CDI (0.25 ETP) le psychologue social recruté en CDD début 2017 dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et de la mise en place de l'analyse de la pratique.

Le Fil d'Ariane a dénoncé l'accord sur le temps de travail en septembre 2018, celui-ci étant devenu obsolète au regard des nouvelles professions exercées au sein du Fil d'Ariane et non représentées dans l'accord. Cette dénonciation n'a pas généré de conflits sociaux dans les structures gérées par le Fil d'Ariane. Cette démarche a été accompagnée par le conseil juridique du Fil d'Ariane.

L'Association a fait appel à six personnes en CDD, dont cinq étaient toujours en poste en fin d'année. Parmi ces six personnes, deux ont remplacé des salariées en congé maternité et quatre sont venues en renfort dans le cadre d'un surcroît d'activité :

- Anniversaire de l'Association (50 ans)
- Création d'une nouvelle antenne à Clamecy
- Augmentation à titre expérimental de l'activité de l'Equipe Mobile de la Maison des Adolescents (passage de 2.5 à 5 jours)

Trois salariés du Fil d'Ariane sont partis en retraite au cours de l'année 2018. Leur indemnité de départ en retraite étant provisionnée, ces départs se sont faits sans surcoût pour l'Association. Outre ces trois personnes, six salariés ont démissionnés au cours de l'année 2018, dont trois pour des raisons d'un rapprochement familial.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, l'antenne de Corbigny a été déménagée au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

## 1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sur le début d'année 2019, le Fil d'Ariane a fait l'acquisition d'un bâtiment voisin de son site principal. Cette acquisition a été faite dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'optimisation des ressources. Après une phase de transformation, les bureaux situés dans ces nouveaux locaux seront destinés aux salariés et à sécuriser les obligations de l'employeur en matière de droit du travail.

### **1.3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés en respectant le règlement ANC n°201-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 DU 16 Février 1999.

#### **1.3.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le Bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

#### **1.3.2 Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice

### **1.4 Informations**

Le cumul des trois rémunérations les plus hautes s'élèvent à 221 547 € brut annuel, en raison des indemnités de fin de carrière.

## 2 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 2-1 ACTIF

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau des immobilisations ASSOCIATION LE FIL D'ARIANE - Périodes de : 01/2018 à 12/2018				
Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2017	Acquisitions de l'Exercice 2018	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2018	Immobilisations au au 31 Décembre 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
201 Frais d'établissement				
203 Frais de recherche et de développement				
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.				
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles	73 518	3 700	7 872	69 346
<b>Immobilisations corporelles</b>				
211 Terrains	150 000			150 000
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
213 Constructions sur sol propre	3 803 430	4 533	1 475	3 806 487
214 Constructions sur sol d'autrui				
215 Installations, matériel et outillage techniques	158 091	5 965		164 056
218 Autres immobilisations corporelles	656 456	18 742	13 975	661 224
Dont Matériel de transport (2182)	245 432			245 432
Dont Matériel de bureau (2183)	179 067	10 325	12 430	176 962
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 841 495</b>	<b>32 940</b>	<b>23 322</b>	<b>4 851 113</b>

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

CA Tableau des amortissements ASSOCIATION LE FIL D'ARIANE - Périodes de : 01/2018 à 12/2018				
Amortissements	Amortissements cumulés 2017	Dotations de l'Exercice 2018	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2018	Amortissements Cumulés 2018
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>				
2801 - Frais d'établissement				
2803 - Frais de recherche et de développement				
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.				
2806 - Droit au bail				
2807 - Fonds commercial (établissements privés)				
2808 - Autres immobilisations incorporelles	60 144	6 848	7 872	59 120
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>				
2811 - Terrains				
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
2813 - Constructions sur sol propre	442 324	175 180	1 475	616 029
2814 - Constructions sur sol d'autrui				
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	134 146	5 871		140 017
2818 - Autres immobilisations corporelles	432 385	55 611	13 975	474 021
28182 - dont matériel de transport	136 937	25 579		161 916
28183 - dont matériel de bureau	116 083	21 769	12 430	125 422
- dont matériel informatique				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 068 999</b>	<b>243 511</b>	<b>23 322</b>	<b>1 289 187</b>

### 2.1.2.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	De 3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	7 ans
Matériel de Bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
portable acquis avant l'exercice 2011	Linéaire	3 ans
portables acquis en 2011	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

### 2.1.3 Evaluation des stocks

Au 31/12/2018 il n'y a plus de stocks. Ces derniers concernaient le fioul pour le chauffage des anciens locaux de Corbigny.

### 2.1.4 Créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Créances	Montant
<b>Créances de l'actif circulant</b>	
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres	75 400
Charges constatées d'avance	17 055
<b>TOTAL</b>	<b>92 455,00</b>

Les Autorités de Tarification et de Contrôle effectuent le versement de la fraction de la dotation globale le 20 du mois. Il n'y a donc pas de créances clients.

Les autres créances concernent la Fondation de France pour 12 K€, le CITS pour 51 K€, un remboursement de notre OPCA pour 6 K€, des avances perçues par le personnel pour 3 K€ et des remboursements à recevoir pour 2 K€.

### 2.1.5 Produits à recevoir

	Comptes crédités	
	N°	Montant
<i>Compte 4687 - Débiteurs- créditeurs divers</i>		
Fondation de France	468700	12 000
		<b>12 000</b>
<i>Compte 4287 Personnel Produit à recevoir</i>		
IJSS à percevoir	428610	1 360
Remboursement IJSS	641110	584
Complémentaire Santé - IJ MUTEX	641900	431
Remboursement Mutuelle	421000	25
<b>Total compte 4287</b>		<b>2 400</b>
<i>Compte 4387.Organ.soc.à recev.Débit</i>		
UNIFAF - Remboursement Formation	791420	6 166
<b>Total compte 4387</b>		<b>6 166</b>

## 2.1.6 Valeurs mobilières de placement

Sur 2018, 300 000 € ont été placés sur un comptes à terme et 500 K€, sur les 700 K€ placés en 2016, ont été libérés. Au 31/12/2018, l'ensemble des 500 K€ placés le sont au Crédit Agricole.

## 2.1.7 Charges constatées d'avance

Comptes crédités	N°	Montant
Compte 4860 Charges constatées d'avance Débit		
Abonnement eau S1 - 2019	606110	33
Abonnement électricité 01/2019	606120	13
Assistance IT 2019	615610	84
Contrat 2019 Téléphonie- Affranchissement- Logiciel RH	615680	6833
Abonnements Documentation 2019	618200	609
Abonnement Boîte Postale 2019	618400	149
Formation 2019	618500	6485
Réservation Hôtel - train Formations 2019	625110	2165
abonnement téléphonie 2019	626500	685
<b>Total compte 4860</b>		<b>17 055</b>

## 2-2 PASSIF

### 2.2.1 Fonds associatifs

#### 2.2.1.1 Fonds associatif sans droit de reprise

Libellé	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	164 635			164 635

#### 2.2.1.2 Réserves pour projet associatif

Intitulé des projets	Montant début Exercice	Augmentation Exercice	Diminution exercice (consommation par affectation de résultat)	Diminution exercice (consommation par transfert)	Montant fin exercice
Projet immobilier - Réserve d'investissement	138 036	248 480			386 516
Projet immobilier - Réserves de compensation des charges d'amortissement	932 485		39 192		893 293
Réserves de Compensation des déficits d'exploitation	419 770			48 914	370 856
<b>TOTAL</b>	<b>1 490 291</b>	<b>248 480</b>	<b>39 192</b>	<b>48 914</b>	<b>1 650 666</b>

#### 2.2.1.3 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
<b>Fonds Associatifs avec droits de reprise</b>				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables	6 759			6 759
<b>Résultats sous contrôle de tiers financeurs</b>				
115100 - EXCEDENT AFFECTE REDUCTION CHARGES	456			456
115101 - EXCEDENT AFFECTE REDUCTION CHARGES	0			0
115110 - RESULTAT SOUS CONTROLE. FINANCEUR.	1 610			1 610
115111 - EXCEDENT AFFECTE.FINANC.MESURES EXP	7 351			7 351
115112 - EXC.AFFECT.MES. EXPLOIT.EVAL.EXTERN	4 850			4 850
115113 - EXCEDENT AFFECTE FINANC.MESURES.EXP	50 451			50 451
115194 - RESULTAT DR SOUS CTRL FIN. CAMSP	-1 788			-1 788
115195 - RESULTAT DR SOUS ATC SESSAD	-2 157			-2 157
<b>TOTAL</b>	<b>67 531</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 531</b>

### 2.2.1.4 Provisions réglementées

Libellé	Provis.début exercice	Augmentation dotations exerc.	Diminution reprises exerc.	Provision fin exercice
Prov.pour renouvellem.immobilisat.CMPP	608 829	33 000	32 190	609 639
Prov.pour renouvellem.immobilisat.SESSAD	314 027		16 603	297 424
Prov.pour renouvellem.immobilisat. CAMSP	26 000	48 000	45	73 955
<b>TOTAL</b>	<b>948 856</b>	<b>81 000</b>	<b>48 838</b>	<b>981 018</b>

### 2.2.1.5 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités de l'association		264 471

### 2.2.2 Fonds dédiés - Tableau de suivi

Libellé	Solde début exercice A	Utilisation exercice compte 7894 B	Engag.à réaliser/nouv. Ressources affectées (6894) C	Solde fin exercice D=A-B+C
194000 - Fds dédiés/subvention fonction.CMPP	63 839			63 839
194011 - Fds dédiés/subvention fonction.CAMSP	7 686	7 686		0
194014 - Fds dédiés/subvention fonction. EM Fondation de France	54 081	39 648		14 433
194110 - Fds dédiés sur CNR CAMSP	3 276	3 276		0
194210 - Fds dédiés sur CNR CMPP	1 873	1 873		0
<b>TOTAL</b>	<b>130 755</b>	<b>52 483</b>	<b>0</b>	<b>78 272</b>

### 2.2.2.2 Information sur les fonds dédiés non utilisés

Fonds dédiés CMPP : ces fonds ont été attribués avant 2011 pour financer les futurs départs en retraite, les postes RTT et le coût de l'installation dans les nouveaux locaux. Ils pourront être utilisés à l'avenir pour financer les départs en retraite non couverts par la provision.

Fonds dédiés Equipe Mobile: ces fonds serviront au fonctionnement de l'équipe Mobile sur les années 2019, pour la partie Ressources Humaines.

### 2.2.3 Provisions pour risques et charges

#### 2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Libellé	Provis.début exercice	Augmentation dotations	Diminution reprises	Provision fin exercice
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges	499 537	128 901	114 080	514 358
<b>TOTAL</b>	<b>499 537</b>	<b>128 901</b>	<b>114 080</b>	<b>514 358</b>

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de la clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 548 113 €.

Ce montant est calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- Turnover faible
- Départ à la retraite à 65 ans
- Taux d'évolution des salaires de 1% par an
- Taux monétaire de 1.5%

Cet engagement de 548 K€ a été comptabilisé en provision pour charges à hauteur de 484 358 €. Il est à noter que 64 K€ en fonds dédiés permettent de couvrir la partie de l'engagement non couvert par la provision.

Une provision de 30 K€ a été passée en 2018 pour financer l'évaluation externe et l'accompagnement des structures pour se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations.

## 2.2.4 Engagements pris en matière de retraite

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière.

## 2.2.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Dettes à moins de 1 an	Dettes de 1 an à moins de 5 ans	Dettes à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 081 655	49 057	196 228	836 370
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 928	86 928		
Dettes fiscales et sociales	513 294	513 294		
Dettes sur immobilisations	5 247	5 247		
Autres dettes	1 620	1 620		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 688 744</b>	<b>656 146</b>	<b>196 228</b>	<b>836 370</b>

## 2.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs	Compte	Montant fin exercice
Fournisseurs		35 669
Fournisseurs - Factures non parvenues		
CONSEIL GL - LOY. URSULINE 2015	613210	20 991
LOYER CORBIGNY FEV-DEC 2016	613210	6 380
SCHUHFRIED - NEUROPSY.	606250	1 205
VAUX YONNE - LOYERS 2017 CORBI	613210	6 960
CATHY COINTY - ACTES 2018 CA	611280	484,00
A.M. AGELINK - ACTES DECEM. CA	611280	90,75
A.M. AGELINK - ACTES DECEM. CM	611280	176,75
VILLE NEVERS - CATARRO DECEMBRE	625100	36,00
CHICARD - CHARGES 2018 DECIZE	614000	402,00
LEXCONSEIL - CONSULT. DECEMBRE	622800	255,60
AUDE BONNET - CONSTAT SEPT. 2018	622800	332,97
LA POSTE - AFFRAN. DECEMBRE	626300	767,51
MTN - ABSENCE SALARIE DECEMBRE	647500	120,00
TOSHIBA - 5560C RELEVÉ 09.01	615610	867,95
TOSHIBA - 4555CSE RELEVÉ 14.01	615610	1 205,58
EDF NEVERS 2018	606120	146,68
EDF DECIZE 2018	606120	227,89
VAUX YONNE - JANV. A SEPT. CORBI	613210	5 220,00
KPMG - HONORAIRES 2018	622800	4 440,00
KPMG - ESTIMAT. FRAIS ANNEXES	628800	950,00
<b>Total compte 408100</b>		<b>51 259</b>

## 2.2.7 Dettes sur immobilisations

Fournisseurs	Compte	Montant fin exercice
Fournisseurs d'immos		
Retenue de garantie	404700	5 247
FNP d'immos	408400	0
<b>Total compte 408400</b>		<b>0</b>

### 2.2.8 Charges à payer - 428600

	Compte	Montant fin exercice
Déplacement Annexes	625100	14
Déplacements Formation	625110	307
Déplacement Administratif	625120	0
<b>Total compte 428600</b>		<b>321</b>

### 2.2.9 Produits constatés d'avance

Néant.

## 3 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 3-1 VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Critères utilisés :

Le CAMSP, le CMPP et le SESSAD sont financés par une dotation globale dans le cadre du CPOM signé en novembre 2014.

La MDA est financée par des fonds FIR dans le cadre d'une dotation globale.

Les autres produits correspondent aux cours de Langue des Signes Française dispensés par le SESSAD, à l'analyse de la pratique réalisée auprès d'une autre association et aux cotisations reçues par l'Association.

Nature des produits d'exploitation	ASSOCIATION	CAMSP	CMPP	SESSAD	MDA	Total
ARS - Assurance Maladie	0	1 304 217	1 908 244	660 759	0	3 873 219
ARS - FIR	0	0	0	0	207 685	207 685
Conseil Départemental	0	330 769	0	0	0	330 769
Transfert de Charges	380	5 522	10 673	7 982	1 592	26 149
Autres produits	155		420	1 010		1 585
Reprise sur provisions	0	101 243	0	12 837	0	114 080
<b>Total</b>	<b>535</b>	<b>1 741 751</b>	<b>1 919 336</b>	<b>682 588</b>	<b>209 277</b>	<b>4 553 487</b>

### 3-2 RESULTAT PAR ACTIVITE OU ETABLISSEMENT

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
<b>Gestion propre</b>	15 934	
<b>Gestion sous contrôle financeur</b>		
CAMSP		49 558
CMPP		36 856
SESSAD	48 897	
MDA		8 574
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>64 832</b>	<b>94 988</b>

### **3-3 PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF**

*(Gestion sous contrôle financeur)*

<b>CAMSP</b>	<b>Montant</b>
Résultat comptable	49 558
Retraitements	13 057
Provisions pour congés payés	-11 722
Reprise des résultats des exercices antérieurs	
<b>Résultat compte administratif</b>	<b>50 893</b>

<b>CMPP</b>	<b>Montant</b>
Résultat comptable	36 856
Retraitements	22 767
Provisions pour congés payés	17 109
Reprise des résultats des exercices antérieurs	
<b>Résultat compte administratif</b>	<b>76 732</b>

<b>SESSAD</b>	<b>Montant</b>
Résultat comptable	-48 897
Retraitements	11 205
Provisions pour congés payés	4 911
Reprise des résultats des exercices antérieurs	
<b>Résultat compte administratif</b>	<b>-32 781</b>

### **3-4 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN**

	<b>ANNEE 2016</b>	<b>ANNEE 2017</b>	<b>ANNEE 2018</b>
CADRES CCN 66	29	31	33
ADMINISTRATIF CCN 66	10	10	9
EDUCATIF CCN 66	17	18	19
SERVICES GENERAUX CCN 66	2	2	2
PARAMEDICAL CCN 66	24	22	22
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>83</b>	<b>85</b>

### **3-5 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

<b>Nature de l'opération</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Pénalités, Amendes	0	
Charges / Produits sur Exercices antérieur	43	11 185
Ecarts de règlement	20	15
Subventions d'investissements virées au résultat	0	43 477
Provisions réglementées	81 000	50 752
Amortissements dérogatoires	1 454	
Engagements à réaliser	75 335	52 483
Dons		
<b>Total</b>	<b>157 852</b>	<b>157 912</b>

### **3-6 Subventions d'investissement**

<b>Nature de la subvention d'investissement</b>	<b>Solde début d'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Solde fin d'exercice</b>
CAMSP	281 020		13 110	267 910
CMPP	64 580		7 369	57 211
SESSAD	8 882		469	8 413
MDA	341 656	1 000	22 529	320 127
<b>TOTAL</b>	<b>696 139</b>	<b>1 000</b>	<b>43 477</b>	<b>653 662</b>

## 4 – AUTRES INFORMATIONS

### **4-1 Information relative à la rémunération des dirigeants**

Rémunération du Directeur Administratif : mis à disposition par l'Education Nationale. Les établissements versent un complément de rémunération.

Les deux Directeurs Médicaux sont rémunérées selon la convention collective.

### **4-2 Aides en Nature reçues**

RESEDIA a mis à disposition de la Maison des Adolescents une diététicienne pour 0,01 ETP.

### **4-3 Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires (CITS)**

Le CITS s'applique à partir du 1er janvier 2017 notamment aux associations qui ne se livrent pas à des activités lucratives, aux fondations reconnues d'utilité publique, aux centres de lutte contre le cancer, redevables de la taxe sur les salaires, suivant l'article 231A du CGI.

Le CITS s'élève à 4% des rémunérations inférieures à 2,5 fois le smic, déduction faite de l'abattement déjà prévu à l'article 1679 A du CGI dont bénéficie l'entité.

Il s'agit des rémunérations calculées pour un an, qui sont "versées à leurs salariés au cours de l'année civile", "sur la base de la durée légale du travail augmentée, le cas échéant, du nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu."

Le CITS acquis, comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 50 712 € en réduction de charges d'impôts et taxes et versements assimilés.

### **4-4 Engagements donnés et reçus**

Néant